

# Une offre modulable selon vos besoins

Les garanties essentielles	C1	C2	C3
Incendie	●	●	●
Tempête, ouragan, cyclone <sup>(1)</sup>	●	●	●
Tempête, grêle, neige <sup>(2)</sup>	●	●	●
Dégât des eaux	●	●	●
Catastrophes naturelles <sup>(3)</sup>	●	●	●
Catastrophes technologiques <sup>(3)</sup>	●	●	●
Défense pénale et recours suite à accident	●	●	●
Biens emportés en voyage et villégiature	●	●	●
Responsabilités civiles : Incendie / Dégâts des eaux / Vie privée / Voyages / Fêtes familiales / Propriétaire d'immeuble	●	●	●
Frais complémentaires	●	●	●
Vol et vandalisme <sup>(4)</sup>		●	●
Bris des glaces <sup>(4)</sup>		●	●
Assistance <sup>(4)</sup>		●	●
Les options répondant à vos besoins spécifiques	C1	C2	C3
Événements naturels	●	●	●
Individuelle scolaire	●	●	●
Équipements de loisirs		●	●
Assistance voyage		●	●
Dommmages électriques		●	●
Installations extérieures		●	●
Responsabilité civile hébergement		●	●
Dommmages piscine		●	●
Énergies renouvelables		●	●
Augmentation des capitaux en dépendances			●
Remplacement à neuf			●
Remboursement d'emprunt			●
Pertes pécuniaires			●
Dommmage hébergement			●

1 Cette garantie ne s'applique pas à Saint-Pierre-et-Miquelon.

2 Cette garantie ne s'applique pas en Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

3 Ces garanties ne s'appliquent pas en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

4 Ces garanties comportent plusieurs niveaux. Reportez-vous à la page suivante pour plus de détails.  
La garantie Vol et vandalisme est une garantie optionnelle en formule 2.

